Association Étudiante DE LA CITÉ

RÈGLES DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

- Je comprends que la banque alimentaire est un service d'urgence;
- Je comprends que le service de nourriture d'urgence s'agit d'un service qui m'offre de la nourriture pour une durée de 3 jours;
- Je comprends que je ne peux utiliser la banque alimentaire qu'une seule fois par mois;
- Je comprends que je peux utiliser le service de repas congelé d'urgence gratuit seulement 3 fois par session;
- Je comprends qu'il y aura des conséquences si je ne respecte pas les règlements établis;
- Je m'engage à respecter les employés, les bénévoles et les autres usagers;
- Je comprends que la banque alimentaire est un espace positif et je dois m'abstenir de tenir des propos blessants;
- Je comprends que la confidentialité de ce service est essentielle pour moi et pour les autres usagers;
- Je comprends que la quantité de nourriture que je reçois peut être modifié pendant l'année sans avertissement;
- Je comprends que je ne peux pas échanger des items de nourriture reçus;
- Je comprends que la banque alimentaire est parfois très occupée et que je devrai attendre patiemment dans la salle d'attente.